

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 octobre 2019	N° 2019-647

Convocation du 18 octobre 2019

Aujourd'hui vendredi 25 octobre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Véronique FERREIRA à M. Alain ANZIANI
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Didier CAZABONNE à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Chantal CHABBAT à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Daniel HICKEL
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Claude MELLIER
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Emmanuelle CUNY
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Maribel BERNARD
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h00
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 12h00
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Erick AOUZERATE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h10
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 12h00
M. Marc LAFOSSE à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h00
M. Michel POIGNONEC à Mme Elizabeth TOUTON à partir de 12h05
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 octobre 2019	<i>Délibération</i>
	Inspection générale des services Direction Contrôle de gestion	N° 2019-647

Bordeaux Métropole énergies - Rapport des administrateurs sur les sociétés d'économie mixte au titre de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales - Rapport 2019 - Exercice 2018 - Information

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport se propose de faire un point synthétique sur Bordeaux Métropole énergies (BME), société anonyme d'économie mixte locale (SAEML).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, en vertu de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la compétence « concession de distribution publique de gaz » a été transférée à Bordeaux Métropole.

Jusqu'au 30 avril 2018, la SAEML Régaz-Bordeaux était la société mère du groupe Régaz et Bordeaux Métropole, premier actionnaire, détenait 51.93 % du capital de la société.

Afin de satisfaire à la demande de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) qui considérait que l'organisation du groupe Régaz-Bordeaux ne permettait pas une séparation juridique entre les activités de gestion du réseau de distribution publique de gaz et les activités de production ou de fourniture de gaz, la SAEML Régaz-Bordeaux, après transformation en SAS, est devenue filiale de la nouvelle SAEML BME.

Les parts des actionnaires de Régaz-Bordeaux ont été apportées à la nouvelle SAEML BME en échange d'actions dans cette société au sein de laquelle Bordeaux-Métropole détient 75.90% du capital social.

En conséquence, la SAEML BME est devenue la société mère du groupe ; elle a pour objet social l'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes, l'optimisation des réseaux de distribution et des moyens de production.

Régaz-Bordeaux, Néomix-Méthanisation et Gaz de Bordeaux sont dorénavant détenues par la SAEML BME, conformément aux exigences de l'article L111-61 du code de l'énergie et aux recommandations de la CRE.

Trois chapitres seront traités successivement :

Le premier chapitre, relatif à la vie sociale, énoncera les principales décisions prises en Conseil d'administration et en Assemblée générale au cours de l'exercice comptable 2017-2018

(1^{er} octobre 2017-30 septembre 2018) arrêté à la date de rédaction du présent rapport.

Le deuxième chapitre portera sur l'activité et notamment les relations contractuelles de la SAEML avec Bordeaux Métropole.

Enfin, le troisième chapitre fera le point sur la situation financière consolidée de la société sur la base des derniers comptes arrêtés.

Une fiche d'identité de la SAEML Bordeaux Métropole Energies est annexée au présent rapport.

1 1 - VIE SOCIALE

Les points principaux de la vie sociale de la société sur l'exercice comptable 2017/2018 jusqu'au 01 août 2019 peuvent être présentés sous une forme synthétique dans le tableau suivant :

REUNIONS DES ORGANES SOCIAUX	2017/2018 (août 2017 à sept 2018)	2018/2019 (oct 2018 à août 2019) (5)
Nombre de réunions du Conseil d'administration (CA)	2	4
Nombre de réunions de l'Assemblée générale ordinaire (AGO)		1
Nombre de réunions de l'Assemblée générale extraordinaire (AGE)	1	
Nombre de réunions des administrateurs	1	
Nombre d'assemblées spéciales	1	
CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR	2017/2018	2018/2019
Publics	Oui (1 ET 2)	Non
Privés	Non	Oui (4)
EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	2017/2018	2018/2019
Changement du montant du capital	Oui (3)	Non
Modification de la répartition du capital entre actionnaires	Non	Non

- (1) Messieurs Pierre de Gaétan Njikam Moulion et Jean-Pierre Turon, Mme Dominique Poustynnikoff, sont nommés nouveaux administrateurs de la SAEML BME.
- (2) M Didier Mau est désigné président de l'assemblée spéciale et M Sylvain Lalanne administrateur représentant cette même assemblée au Conseil d'administration.
- (3) Augmentation du capital social de la société pour 138 894 600 € portant le capital total à hauteur de 139 054 863 €.
- (4) M Jean-Christophe Allué, représentant de la société Cogac actionnaire de la SAEM, est nommé administrateur à la place de M Benoît Mignard, démissionnaire.
- (5) Jusqu'à la date de rédaction du rapport : Août 2019.

PRINCIPALES DÉCISIONS

en réunion du	en date du	nature de la décision prise
Réunion des administrateurs	31/08/2017	<ul style="list-style-type: none"> - Les administrateurs de la société (au capital initial de 160 263€ réparti entre Bordeaux Métropole et Cogac respectivement pour 134 et 36 actions), nommés aux termes des statuts établis par acte sous seing privé le 30 août 2017, désignent le Président du Conseil d'administration (Jacques Mangon) et le Directeur général de la société (Benoît Meugniot). - Désignation du cabinet Cailliau Dedouit afin de réaliser et d'apprécier les conditions des apports en nature envisagés au profit de Bordeaux Métropole Energies.
CA	09/03/2018	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des statuts de la société immatriculée au registre du commerce le 9 octobre 2017. - Examen et approbation du projet d'Apport en nature de 130 000 actions de Régaz à BME : les actions de Régaz sont évaluées à une valeur totale de 203 000 000 € soit 1 068.42 € de valeur réelle par action. Les participations au capital de BME deviennent les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Bordeaux Métropole 98 664 actions (75.9% du capital) ; - Cogac 31 200 actions (24% du capital) ; - Autres collectivités territoriales 136 actions (0.1% du capital). - Approbation et fixation de la rémunération du Directeur général sous conditions suspensives de la réalisation de la transformation et de la démission de ses fonctions au sein de Régaz.

<p style="text-align: center;">AGE</p>	<p style="text-align: center;">03/04/2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du traité d'apport en nature du 3 avril 2018 portant sur la valorisation des 130 000 actions de Régaz-Bordeaux à BME. Les actions ont une valeur nominale de 1 068.42€ par action apportée ce qui se traduit par les sommes suivantes apportées : <ul style="list-style-type: none"> - Bordeaux-Métropole 105 414 590,88€ avec une prime d'apport de 7 893,12€ ; - Cogac 33 334 704€ ; - Autres collectivités territoriales 145 305,12€. - Constatation de l'augmentation de capital de la société pour un montant total de 138 894 600€ par émission de 130 000 actions nouvelles. - Modification des articles 6 et 7 des statuts portant sur les apports et le capital social de la SAEML. - Modification de l'article 15 des statuts désignant la répartition des administrateurs. - Désignation de trois nouveaux administrateurs (M. Pierre de Gaétan Njikam Moulion, Mme Dominique Poustynnikoff, M. Jean-Pierre Turon).
<p style="text-align: center;">Assemblée spéciale</p>	<p style="text-align: center;">03/05/2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Afin de respecter les termes de l'article L1524-5, alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales, M. Didier Mau, représentant de la commune du Pian-Médoc est désigné président de l'assemblée spéciale et M. Sylvain Lalanne, représentant de la commune de Macau, est élu administrateur représentant l'assemblée spéciale au Conseil d'administration.

<p style="text-align: center;">CA</p>	<p style="text-align: center;">05/06/2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Information et présentation de la nouvelle configuration de BME et de son Conseil d'administration. - Information sur le personnel transféré de Régaz vers BME (38 salariés affectés aux services supports) et point spécifique sur les représentants du personnel. - Information sur le transfert des actifs et des passifs de Régaz vers BME : <ul style="list-style-type: none"> - Le montant total représentant la valeur nette comptable des biens transférés s'élève à 1.5 M€. - Le montant total des passifs sociaux pour le personnel transféré s'élève à 1.9 M€. - Approbation du règlement intérieur du Conseil d'administration. - Mise en place d'une commission d'appel d'offres (CAO) chargée de proposer l'attribution des marchés dès lors que ceux-ci relèvent des procédures formalisées. M Jacques Mangon est élu président de cette commission ; M. Guillaume Bourrouihl-Parège et Mme Maribel Bernard sont élus titulaires ; M. Michel Duchène et M. Clément Rossignol-Puech sont élus suppléants. - Autorisation du transfert du crédit-bail immobilier de Régaz à BME. Ce transfert sera formalisé dans un acte notarié. - Information sur le plan d'affaires prévisionnel 2018-2022. - Approbation des comptes à mi-exercice et de la situation prévisionnelle à fin d'exercice 2018. - Approbation des comptes à mi-exercice et de la situation prévisionnelle à fin d'exercice 2018 pour les filiales de BME (Régaz, Gaz de Bordeaux, Mixéner et Néomix) ainsi que pour Energies des Bassins, filiale de Mixéner. - Information sur les conventions de gestion centralisée de trésorerie du groupe (à l'exception de Régaz qui demeure autonome). - Autorisation du directeur général de BME à négocier et conclure avec les banques une autorisation de découvert de 40 M€ (tel que Régaz l'avait en tant que groupe) et à négocier un SWAP permettant le passage à un taux fixe sur le crédit-bail immobilier. - Autorisation de substitution de BME à Régaz sur la caution attribuée à la filiale Energie des Bassins pour la souscription d'un emprunt de 12 M€ en 2013 dont l'échéance finale sera au 30 juin 2027.
<p style="text-align: center;">CA</p>	<p style="text-align: center;">27/11/2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Autorisation à recourir à l'emprunt afin de fournir un service de tiers financement dans le cadre de la rénovation énergétique et à souscrire le crédit BEI (banque Européenne d'investissements). - Autorisation à conclure et à signer l'emprunt BEI de 37 500 000€ d'ici le 31 décembre 2022 par tranches successives. Il est prévu, pour les premiers besoins de financement le tirage de 2 tranches de 1 M€.

CA	20/12/2018	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation des procès-verbaux des conseils d'administration des 5 juin et 27 novembre 2018. - Point sur l'évolution de l'actionnariat de Régaz-Bordeaux : La société Infravia, actionnaire de Régaz souhaite céder les 45 600 actions qu'elle détient, représentant 32% du capital social. L'acquéreur pressenti est la société Sogecap, société d'assurance vie du groupe Société Générale. Le prix offert par Sogecap s'élève à la somme de 83.5 M€. Les administrateurs donnent leur accord pour l'agrément du cessionnaire présenté par Infravia. - Adoption du projet de budget 2018-2019 de BME. - Adoption du projet de budget 2018-2019 du groupe BME.
CA	20/03/2019	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 décembre 2018. - Cooptation de M Jean-Christophe Allué en qualité d'administrateur de la Cogac, en remplacement de M. Benoît Mignard, démissionnaire en date du 26 février 2019. - Information sur la feuille de route de BME pour l'ensemble des activités du groupe. - Approbation des comptes sociaux de BME, du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement au 30 septembre 2018. - Proposition d'affectation du résultat de BME s'élevant à 2 745 529 € en réserve légale pour 137 276 € et en autres réserves pour 2 608 253 €. - Approbation des comptes consolidés du groupe BME au 30 septembre 2018 et du rapport de gestion. Le résultat net consolidé s'élève à 5 214 710 €. - Autorisation du directeur général à saisir le Tribunal de commerce afin d'obtenir une prolongation pour la tenue de l'Assemblée générale annuelle - Validation du schéma de décision et des délégations concernant les offres de prêts pour l'activité énergétique. - Autorisation du directeur général à signer le bail commercial à Bordeaux pour le compte de Technowest, futur partenaire de BME. - Présentation de l'éventuel partenariat avec la société Réservoir Sun spécialiste des centrales photovoltaïques. - Accord sur les primes à verser au Directeur général.
AGO	22/05/2019	<ul style="list-style-type: none"> - Ratification de la nomination de M. Jean-Christophe Allué, représentant de la société Cogac, administrateur de BME en remplacement de M. Benoît Mignard, démissionnaire. - Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018 ; quitus aux administrateurs et au Directeur général. - Adoption de l'affectation du résultat du 1^{er} exercice social de la société pour un montant de 2 745 529 € réparti en réserve légale pour 137 276 € et en réserves pour 2 608 253 €. - Approbation des comptes consolidés clos le 30 septembre 2018.

CA	18/06/2019	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 20 mars 2019. - Point sur l'évolution de l'actionnariat de Régaz-Bordeaux : Engie et Cogac, actionnaires de Régaz souhaitent céder les 14 400 actions qu'elles détiennent, représentant 10,1 % du capital social. L'acquéreur pressenti est le groupe Schroders, banque d'affaires gérant divers fonds d'investissements dans les infrastructures. Le prix offert par Schroders s'élève à la somme de 26,35 M€. - Les administrateurs donnent leur accord pour l'agrément du cessionnaire présenté par Engie et Cogac. - Approbation des comptes arrêtés à mi-exercice 2018-2019 et de la situation prévisionnelle pour BME et ses filiales (Régaz, Gaz de Bordeaux, Mixéner) à fin d'exercice 2018-2019.
-----------	-------------------	--

2 2-ACTIVITE ET RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC BORDEAUX METROPOLE

2.1 2.1 Organigramme du groupe BME (Bordeaux Métropole Energies)

Le groupe BME (Bordeaux Métropole énergies) dont la société mère est la SAEML BME, nouvellement créée en 2017, exerce principalement une activité de recherche d'efficacité énergétique des bâtiments et des systèmes.

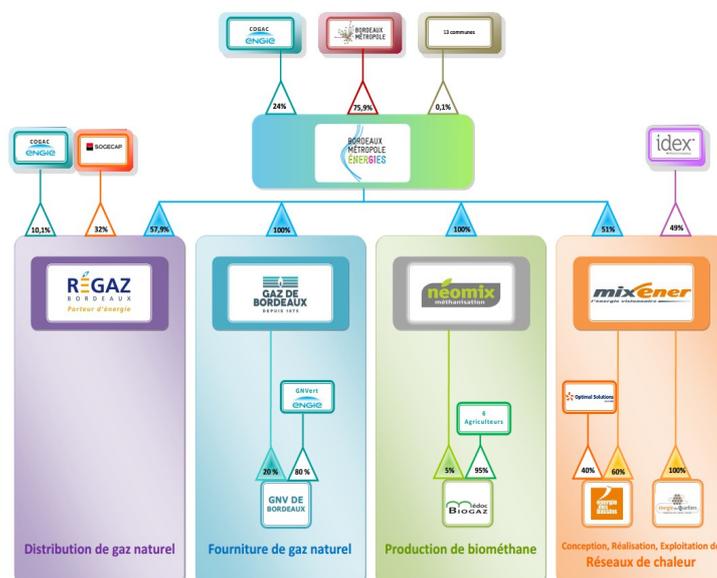
Elle occupe par ailleurs une fonction support auprès de ses filiales.

Aucune activité réelle n'a été enregistrée avant le 1^{er} mai 2018.

Le groupe BME est composé de plusieurs sociétés que la SAEML contrôle directement ou indirectement :

- Gaz de Bordeaux dont la SAEML détient 100% du capital ;
- Néomix dont la SAEML détient 100% des titres ;
- Régaz-Bordeaux dont la SAEML détient 57.9% du capital ;
- Mixéner dont la SAEML détient 51% des titres ;
- GNV de Bordeaux dont Gaz de Bordeaux détient 20% de participation ;
- Médoc Biogaz dont Néomix détient 5% de participation ;
- Energie des Bassins dont Mixéner détient 60% du capital ;
- Energie des Quartiers dont Mixéner détient 100% des actions.

L'organigramme à la date de rédaction du présent rapport figure ci-après.



Jusqu'au 30 avril 2018, Bordeaux Métropole détenait 51.9% du capital de la SAEML Régaz-Bordeaux, société mère du groupe Régaz, ayant pour objet social la distribution de gaz.

Une restructuration importante est intervenue au cours de l'exercice afin de satisfaire une demande de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), laquelle considérait que l'organisation juridique alors en place n'était pas conforme à l'article L111-61 du Code de l'énergie.

Plus précisément, le lien de propriété qui existait entre Régaz-Bordeaux, Gaz de Bordeaux et Néomix-Méthanisation interdisait à Régaz-Bordeaux de fonctionner de manière tout à fait indépendante vis-à-vis de tout intérêt dans les activités de production ou de fourniture de gaz comme l'impose le code de l'énergie.

Afin d'atteindre l'objectif visé par la CRE, il a été créé la nouvelle SAEML Bordeaux-Metropole Energies, destinée à devenir la société mère de l'ensemble des filiales du groupe, puis de lui apporter :

- les parts de Régaz-Bordeaux jusque-là détenues par Bordeaux Métropole, les autres collectivités actionnaires et une partie des parts détenues par le groupe Engie ;
- l'ensemble des filiales de Régaz-Bordeaux ;
- une partie des services supports de Régaz-Bordeaux.

La SAEML Régaz-Bordeaux a été transformée en société commerciale de droit commun (une société par actions simplifiée-SAS) ; elle est devenue filiale du groupe BME. Son capital social a été réduit et s'élève dorénavant à 28 500 000 € réparti entre BME pour 57.89%, le groupe Engie pour 10.10%, Infravia pour 32% (pour information fin 2018 Infravia a cédé ses actions à Sogecap et au 1^{er} semestre 2019 le groupe Engie au groupe Schroders).

En conséquence de ces différentes opérations, depuis le 1^{er} mai 2018 :

- la SAEML BME, au capital de 139 054 863 € est détenue par Bordeaux Métropole, les autres communes actionnaires et Engie, à hauteur de respectivement 76% et 24%.
- Régaz-Bordeaux, Néomix-Méthanisation et Gaz de Bordeaux sont dorénavant détenues par la SAEML BME, devenant ainsi des sociétés sœurs, conformément aux exigences et aux recommandations de la CRE.

2.1.1 2.2 Activité au cours de l'exercice

2.2.1 Mise en place de l'activité rénovation énergétique

Aucune opération n'a été réalisée au cours de cet exercice.

Le 1^{er} exercice social de BME a en effet consisté à mettre en place la société de tiers-financement appelée à intervenir dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments au sens de l'article L381-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Au titre des actions de promotion des énergies renouvelables, BME s'est impliquée dans le domaine de la production de biométhane. Elle joue, entre autres, un rôle de facilitateur auprès des agriculteurs afin de trouver des solutions permettant aux projets d'aboutir.

La société a travaillé également à la conception d'un outil destiné aux collectivités appelées à prendre des décisions en matière de transition énergétique et qui ont besoin d'un haut niveau d'information sur les réseaux et les flux d'énergie de leur territoire.

Au titre de son activité support, la société a centralisé un certain nombre de charges liées aux achats ou à des prestations pour l'ensemble du groupe, réalisant ainsi des économies d'échelle.

Outre le transfert du personnel support de Régaz, des recrutements de cadres spécialisés dans l'activité rénovation énergétique ont eu lieu.

2.2.2 L'activité gestion de réseau de gaz

Légèrement supérieure à l'exercice précédent (1511 DJU – Degrés Jours Unifiés¹ - en 2017/2018 contre 1501 DJU en 2016/2017), la climatologie a été conforme au budget avec cependant peu de journées connaissant des températures moyennes en dessous de 0°C.

Le volume total d'énergie transitée, a atteint 4 212 GWh soit une hausse de 2.8% par rapport à l'exercice précédent (4 098 GWh) avec un chiffre d'affaires d'acheminement (64.5 M€) en progression de 1.5%.

Le développement commercial a encore dépassé les objectifs budgétaires et plus particulièrement sur les marchés de l'habitat collectif neuf.

Une affaire exceptionnelle totalisant 3.7 Gwh sur une station pour poids lourds à Bassens est venue s'ajouter aux bons résultats de la période.

A la fin de l'exercice, le nombre de sites alimentés en gaz sur la zone concédée atteignait 221 323 Points de comptage et d'estimation (PCE), en progression de 1.5%.

Ce développement a permis de dépasser à nouveau les objectifs budgétaires en termes de prestations et travaux commercialisés. Ces prestations couvrent notamment les locations de compteurs, les prestations catalogues et les facturations liées aux travaux de déplacement du réseau.

Le montant global des investissements est inférieur à celui de l'exercice précédent (-12%) et au budget prévisionnel (-5.7%) du fait des reports d'investissements informatiques relatifs au projet de déploiement des compteurs évolués.

2.2.3 L'activité fourniture de gaz

Le chiffre d'affaires gaz s'est élevé à 525.3 M€ pour 13 493 GWh alloués, proche de la prévision budgétaire (13 571 GWh).

Pour mémoire, il s'élevait l'exercice précédent à 394.9 M€ pour 10 279 GWh alloués, soit une augmentation de 33 % sur l'exercice 2018/2017 pour ce qui est du chiffre d'affaires et de 23.8 % en matière de GWh.

Les volumes alloués n'ont jamais été aussi importants et leur montant total constitue un record dans l'histoire de la SAS Gaz de Bordeaux.

Le très fort développement commercial se situe hors territoire historique, avec des volumes atteignant désormais 74% des ventes (contre 66% l'exercice précédent) et principalement sur le marché des professionnels et des grands comptes.

Au 30 septembre 2018, Gaz de Bordeaux alimentait 255 636 PCE actifs contre 241 042 l'exercice précédent soit une progression de 6 %.

La très forte augmentation des volumes vendus en offres de marché s'est poursuivie (85% sur l'exercice contre 79% l'année précédente).

La stratégie mise en place pour sécuriser le niveau de marge fonctionne bien : il s'agit de mixer les clients « petits professionnels » avec des industriels à grosses consommations mais à marge plus faible.

Fin septembre 2018, Gaz de Bordeaux était présent sur plus de 4 400 communes avec 1 100 communes de plus rien que sur l'exercice. Cela représente 45% des communes en France desservies en gaz naturel.

Pour mémoire, l'activité de fourniture de gaz naturel est celle qui génère les recettes les plus importantes, la marge commerciale constituant l'élément central du résultat d'exploitation consolidé.

Cette marge est calculée en soustrayant les coûts d'achats et de gaz (y compris les coûts de transport et de stockage, ainsi que les certificats d'économie d'énergie) du chiffre d'affaires lié à l'activité de fourniture de Gaz de Bordeaux.

2.2.4 L'activité Energies Renouvelables

1 Le Degré Jour Unifié est la différence entre la température extérieure et une température de référence qui permet de réaliser des estimations de consommations d'énergie thermique pour maintenir un bâtiment confortable en proportion de la rigueur de l'hiver ou de la chaleur de l'été.

L'activité « Energies Renouvelables » est portée essentiellement par les sociétés Mixéner (au travers des filiales Energie des bassins et Energie des quartiers).

Mixéner est orientée vers les réseaux de chaleur et de froid des quartiers des bassins à flot et de Saint-Jean Belcier à Bordeaux.

Au cours de l'exercice, la société s'est impliquée dans l'appel d'offres du réseau de chaleur lancé par le Groupement d'intérêt économique (GIE) Les Aubiers/Le Lac en proposant une solution géothermique mais son offre n'a pas été retenue.

Elle a réalisé sa première sous-station froide renouvelable sur le secteur de Saint Jean Belcier en tant que maître d'œuvre et maître d'ouvrage et plusieurs affaires sont en cours de négociation.

La filiale Energie des Bassins poursuit son développement et 50% des sous-stations du programme sont en service.

Un important avenant au contrat de financement a été signé en septembre 2018, au terme d'une renégociation qui permet à Energie des Bassins de réduire sensiblement le montant des intérêts dus.

L'activité de la filiale Energie des Quartiers a été marquée par la conclusion de l'avenant 2 au contrat de délégation de service public portant sur l'abandon du réseau froid et consacrant la possibilité de production de froid décentralisée, la mise à jour de la programmation à 64 MW et le recalage des investissements.

Sept sous-stations ont d'ores et déjà été mises en service et huit polices d'abonnement ont été signées.

2.3 Relations contractuelles avec Bordeaux-Métropole

Depuis le 1er octobre 2016, Bordeaux Métropole a signé un nouveau contrat de délégation de service public de 30 ans avec la SAEML Régaz, portant sur la distribution publique de gaz naturel auprès de 22 communes de la Métropole.

3- SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE DU GROUPE BME

2.1.2 3.1 Le compte de résultat

Il s'agit d'une 1^{ère} année de consolidation du groupe ayant pour société mère la SAEML BME.

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, les données consolidées du groupe Régaz-Bordeaux de l'exercice clos le 30 septembre 2017 sont présentées dans l'information comparative².

Le compte de résultat consolidé du groupe BME au 30 septembre 2018 est le suivant :

² Information publiée par les groupes de sociétés lors des changements de leur périmètre de consolidation dans l'objectif de disposer d'informations à périmètre constant au moins sur deux exercices.

Compte de résultat GROUPE BME (en K€)			2018/2017	2016/2017
	Chiffre d'affaires vente d'énergie		524 868	395 150
	Prestations et travaux		13 756	12 407
	Acheminement du gaz hors groupe		4 632	5 526
	Total Chiffre d'affaires		543 256	413 083
% variation			31,5%	
	Production immobilisée		8 712	5 340
	Reprises de provision et transferts de charges		4 923	5 820
	Subventions et divers		63	35
	Total autres produits d'exploitation		13 698	11 195
% variation			22,36%	
	- Achats et variation de stock		-443 940	-317 225
	- Impôts et taxes		-3 180	-3 238
	- Frais de personnel		-37 070	-37 235
	Excédent brut d'exploitation		72 764	66 580
% CA			13,1%	15,7%
	- Charges courantes		-27 651	-24 129
	- Dotations aux amortissements et provisions		-22 009	-21 848
	Résultat d'exploitation		23 104	20 603
% CA			4,1%	4,9%
	Résultat financier		-1 422	-1 681
	Résultat exceptionnel		-1 476	11 675
	Résultat avant IS		20 206	30 597
	- Impôts sur les sociétés		-9 433	-13 493
	Résultat net des sociétés intégrées (Régaz + GDB + Mixéner + EDB)		10 773	17 104
	Quote-part dans les résultats des sociétés ME		-10	0
	Dotations aux amort.des écarts d'acquisition		-1 135	-1 135
	Résultat Groupe Consolidé		9 628	15 969
	Part des Minoritaires		-4 413	121
	Résultat net		5 215	16 090

Au chiffre d'affaires gaz explicité au point 2.2.3 s'ajoutent les activités complémentaires suivantes pour un total de 13.7 M€ :

- Services techniques Gaz de Bordeaux pour un chiffre d'affaires de 6.4 M€, comprenant la maintenance des installations des particuliers pour un chiffre d'affaires de 3.8 M€ avec 19 592 contrats en portefeuille (en léger recul de 2.3%), et les études et chantiers (remplacements d'appareils, chantiers domestiques et professionnels) avec un chiffre d'affaires de 2.6 M€,
- Autres prestations (déplacements des réseaux, diverses prestations informatiques) pour un chiffre d'affaires Régaz de 7.2 M€.

Les droits de raccordement versés par les promoteurs représentant 3 M€ de chiffre d'affaires chez Energie des Bassins et Energie des Quartiers sont constatés en produits constatés d'avance et lissés sur la durée du contrat.

On notera également un montant de production immobilisée de 8.7 M€ liée en grande partie aux investissements de Régaz, notamment la partie immobilisée de la main d'œuvre.

Sur l'exercice, le groupe a réalisé 24.8 M€ d'investissements comprenant :

- 14.7 M€ au titre d'investissements du réseau par Régaz dont 11.3 M€ au titre du programme technique (élimination des réseaux fontes, changement de compteurs et détendeurs, développement et densification) et 3.4 M€ au titre des extensions commerciales et des raccordements en densification.
- 5.8 M€ au titre des nouvelles applications informatiques essentiellement pour Régaz et Gaz de Bordeaux.
- 3.1 M€ pour la Société Energie des Bassins (plateformes et réseaux et sous-stations).
- 1.2 M€ pour la Société Energie des Quartiers (plateformes et réseaux).

Parallèlement au chiffre d'affaires gaz qui a fortement augmenté, les achats et variation de stock progressent de 39%. Dans ce poste sont comptabilisées les charges de Transport et d'acheminement correspondant au coût d'acheminement du gaz au tarif ATRD (Accès des tiers au réseau de distribution), payé par le fournisseur Gaz de Bordeaux à des gestionnaires de réseaux autres que Régaz Bordeaux.

In fine, l'excédent brut d'exploitation est en augmentation de 9.3 % par rapport à l'exercice précédent ; à l'inverse, il diminue en pourcentage du chiffre d'affaires (13.1% en 2018 contre 15.7% en 2017).

Les charges de redevances consécutives au renouvellement des contrats de concession de distribution de gaz des communes s'élèvent à 3.5 M€, et restent stables par rapport à l'exercice précédent (3.4 M€).

Le résultat d'exploitation ressort en augmentation de 12 % et représente 4.1 % du chiffre d'affaires.

Le résultat exceptionnel est négatif à hauteur de 1.5 M€ et s'explique essentiellement par un ajustement de la provision retraite et pour 0,3 M€ par la constatation d'une provision pour risque fiscal.

Les résultats nets des comptes sociaux des filiales sont les suivants :

- la SAEML Bordeaux Métropole Energies pour 2,75 M€ ;
- la SAS Régaz-Bordeaux pour 52,88 M€ ;
- la SAS Gaz de Bordeaux pour 2,68 M€ ;
- la SAS Mixéner pour 0,10 M€ ;
- la SAS Energie des Bassins pour 0,21 M€ ;
- la SAS Energie des Quartiers pour -0,19 M€.

Après retraitement des écritures de consolidation, le résultat du groupe consolidé s'élève à 9.6 M€, en diminution de 39.7 % par rapport à l'exercice précédent (16 M€).

Cette situation est due aux résultats exceptionnels de l'année dernière durant laquelle l'immeuble de Régaz avait été cédé pour une plus-value après impôt de 7,4 M€.

Pour information, sur cet exercice, Régaz a distribué un dividende de 12 M€ au titre du résultat 2016/2017, ainsi qu'un acompte sur dividende de 8 M€ au titre du résultat 2017/2018.

3-2 Les perspectives pour l'exercice 2018/2019

2.1.3 3.2.1 Du point de vue du développement de son activité :

- Activité transition énergétique

Le démarrage de l'activité a pris du retard et ne devrait générer des prestations qu'à compter de la fin du 1er semestre 2019.

Le business plan prévoit pourtant 80 audits de maisons individuelles, 4 audits en copropriété et 26 opérations de travaux.

Une étude approfondie permettant d'identifier les filières de la transition énergétique est en cours afin de déterminer les orientations à prendre par la société.

Les premiers résultats livrés inciteraient l'entreprise à aller vers la production de biométhane et à travailler dans la production d'électricité d'origine renouvelable comme la photovoltaïque.

- Activité gestion de réseau

La principale préoccupation est de nature tarifaire.

A peine l'ATRD 5 est-il entré en vigueur, que la CRE a engagé des réflexions avec GrDF sur l'ATRD 6.

Par expérience, la plupart des accords et des principes définis par GrDF se répercutent sur les autres structures similaires.

Il s'agit donc d'être vigilants sur les avancements des négociations de GrDF avec la CRE.

La livraison de la première station d'injection de biométhane sur le réseau de Régaz à Saint Laurent du Médoc devrait se réaliser sur l'exercice ; le succès de cette opération est attendu pour le développement de projets similaires ultérieurs.

La mise en place d'une base de données cartographique urbaine est devenue une réelle nécessité ; un projet est donc en cours de développement.

L'exercice 2018/2019 marquera le point de départ du déploiement industriel des compteurs évolués sur le réseau Régaz.

Il est prévu que ces investissements s'effectuent durant 7 ans et concerneront 225 000 clients.

2.2 - Activité fourniture de gaz

L'ouverture du marché du gaz domestique fait évoluer fortement le modèle traditionnel de Gaz de Bordeaux. Dans ce nouveau contexte, la société pourrait être amenée à supporter de nouveaux coûts de commercialisation pouvant impacter son compte d'exploitation.

Ce n'est qu'avec un développement hors territoire que la société pourra faire face aux charges supplémentaires générées par ces nouvelles réglementations.

L'objectif de vente de gaz naturel devrait encore s'intensifier hors zone historique ; Gaz de Bordeaux devenant un fournisseur de rayonnement national.

- Activité réseaux de chaleur et de froid

L'activité est très dépendante de la programmation immobilière des secteurs concernés ; des décalages sur les projets de construction peuvent se répercuter sur les résultats des filiales Energie des Bassins et Energie des Quartiers.

Mixéner ambitionne de se développer encore sur les réseaux de chaleur et froid en répondant aux futurs appels d'offres en 2019.

3.2.2 Du point de vue institutionnel :

La SAEML BME a conclu avec la Banque européenne d'investissement (BEI) un contrat de crédit de 37.5 M€ afin de disposer des fonds nécessaires pour son activité de tiers financement.

Compte tenu du décalage de l'activité, aucun tirage n'a encore eu lieu à ce jour.

En décembre 2018, la SAS Infravia Energie Aquitaine a cédé l'intégralité de ses actions dans Régaz à la SA Sogecap et en juin 2019 Engie et Cogac ont cédé l'intégralité de leurs actions dans Régaz au groupe Schroders.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport présenté par l'administrateur représentant Bordeaux Métropole au sein du conseil d'administration de Bordeaux Métropole énergies, au titre de l'exercice 2018.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 octobre 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 OCTOBRE 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 29 OCTOBRE 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Anne WALRYCK</p>
---	---